

PARTIE 4 COMMENT AGIR PAR ANTICIPATION ?

L'anticipation est la clé de voûte de tout dispositif de gestion de crise. Anticipation lors du travail de planification des secours et de la sauvegarde où l'on prépare l'organisation et les réponses possibles en fonction des risques identifiés du territoire, mais également anticipation lors de la gestion d'un événement.

Concernant le risque inondation, les prévisions et observations hydrométéorologiques fournies par les dispositifs d'anticipation précités doivent permettre à la commune de **mettre en place une logique d'adaptation progressive tenant compte du contexte local du risque.** Il s'agit de **sortir d'une logique du tout ou rien** en termes de réponse opérationnelle pour passer au concept de **montée en puissance** de l'organisation et des actions à mettre en œuvre.

Cette montée en puissance de la réponse opérationnelle doit être planifiée par la commune en fonction de :

- ▶ son organisation ;
- ▶ ses ressources ;
- ▶ son exposition au risque.

C'est en considérant l'exposition au risque et les informations délivrées par les dispositifs de surveillance et de prévision que se construit la réponse

anticipée de la commune. Cela revient à définir des **seuils de déclenchement des actions du dispositif propres à la commune pour construire un (ou des) plan d'intervention gradué(s)** en fonction du (ou des) phénomène(s) possible(s) sur le territoire et des conséquences générées.

! IMPORTANT

Les réflexions sur les seuils de déclenchement des actions sont un des enjeux principaux du volet « inondation » du PCS. Il n'y a pas de standard en la matière et ces seuils ne peuvent être que déterminés localement.

▶ 4.1. PRÉPARER SA GESTION OPÉRATIONNELLE

La gestion opérationnelle d'un événement consiste à **faire monter en puissance le dispositif de gestion de crise** en fonction des informations délivrées par les outils d'anticipation. La mobilisation doit être en relation avec la gravité des conséquences attendues mais aussi en fonction des incertitudes et des délais d'anticipation.

SCHÉMA DE MONTÉE EN PUISSANCE EN FONCTION DES INFORMATIONS DES DISPOSITIFS DE PRÉVISION



Veille
Organisation
ou renforcement
du dispositif de suivi

Vérification des
disponibilités
des personnes
et du matériel

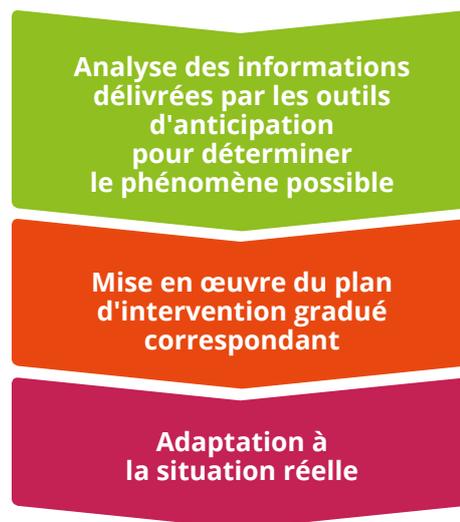
Activation
du dispositif
de suivi

Activation des mesures
préparées ou adaptation
en fonction de la situation

ILLUSTRATION

Pour les inondations à cinétique rapide, compte tenu des incertitudes de prévision et des caractéristiques propres de chaque territoire par rapport aux risques, un changement de couleur de vigilance « pluie-inondation » constitue la première étape de la phase d'anticipation. Le préfet, après analyse du contexte, peut prendre si nécessaire des mesures préventives et procéder à l'alerte de certains services et maires. Cette alerte des acteurs a pour objectif de déclencher une montée en puissance des dispositifs de sauvegarde et de secours. Pour autant, en fonction de la situation, des actions et des décisions locales sont à prendre sans attendre l'alerte départementale. Au niveau local, pour les maires concernés, cela doit se traduire par une posture d'anticipation par rapport à leur territoire consistant à assurer un suivi actif. En fonction des informations collectées, de la connaissance du fonctionnement hydrologique local et des risques sur la commune, un dispositif de surveillance peut être activé pour observer et suivre l'évolution des précipitations et des débits des cours d'eau sur le territoire communal.

LES PROCESSUS DE RAISONNEMENT OPÉRATIONNEL POUR LES INONDATIONS



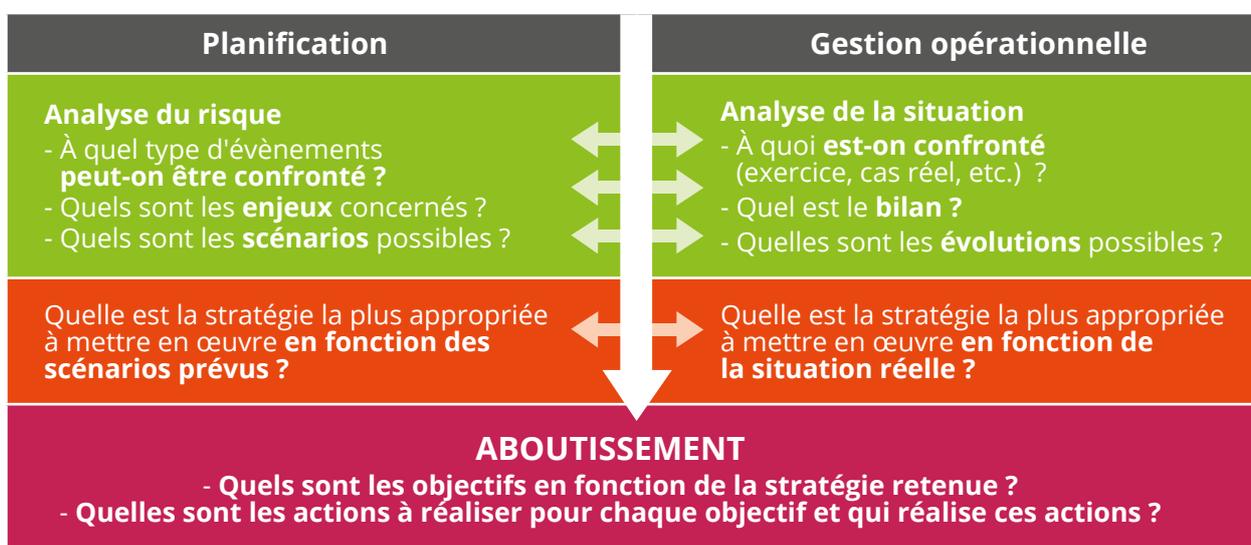
4.2. PLANIFIER LES ACTIONS À METTRE EN ŒUVRE

La gestion opérationnelle d'un évènement consiste ainsi, dans un premier temps, à identifier le phénomène possible puis, dans un second temps, à mettre en œuvre un plan d'intervention gradué pour y répondre. Ensuite, en fonction des remontées d'informations du terrain, il conviendra si nécessaire d'adapter les actions prévues dans le plan d'intervention gradué à la situation réelle.

Le travail de planification du volet « inondation » du PCS est l'occasion pour tous les acteurs impliqués :

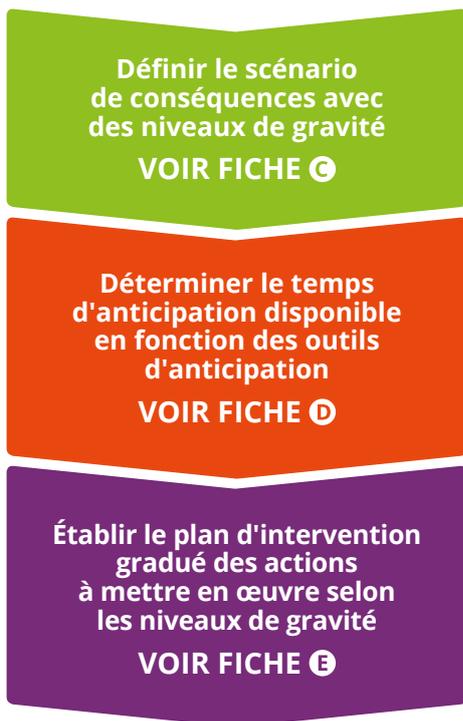
- ▶ d'acquérir des connaissances sur le ou les risques ;
- ▶ de clarifier leur posture, leur rôle et leur responsabilité en cas d'évènement ;
- ▶ de se former et se préparer à la gestion opérationnelle du phénomène.

SIMILITUDES DES RAISONNEMENTS ENTRE PLANIFICATION ET GESTION OPÉRATIONNELLE



Source : Ministère de l'Intérieur, Plaquette ORSEC, 2008

DÉMARCHE DE PLANIFICATION POUR UN PHÉNOMÈNE DÉTERMINÉ



Il permet de définir et d'organiser par anticipation les actions à mettre en œuvre par la collectivité pour limiter ou atténuer les conséquences des inondations. La planification est un des moyens de réduire le temps de réalisation des actions.

La mise en œuvre des actions doit ainsi être organisée chronologiquement. Pour chaque scénario d'inondation identifié, il faut élaborer un plan d'intervention gradué qui définit les seuils de déclenchement des actions en fonction des conséquences (de la gravité) du phénomène sur la commune et des ressources mobilisables.

! IMPORTANT

Les niveaux du plan d'intervention gradué doivent être déterminés par des niveaux de mobilisation pouvant être chiffrés. Afin d'éviter toute confusion, le code couleur du plan d'intervention gradué ne doit pas reprendre celui des dispositifs officiels de vigilance météorologique et crues.

► 4.3. CRÉER DES OUTILS ADAPTÉS POUR LES INTERVENANTS EN GESTION DE CRISE

Dispositif aux composantes techniques, humaines et organisationnelles, un PCS n'est pas qu'un simple document papier ou informatique. Il doit également être composé d'outils adaptés, permettant aux membres de l'organisation de crise de pouvoir gérer la crise liée à l'inondation plus aisément.

Les principaux outils utiles au pilotage de toute gestion de crise sont les suivants :

- l'exploitation d'une main courante afin de classer les différentes informations reçues ;
- la création de supports d'aide à la réalisation de points de situation ;
- la tenue d'un tableau de suivi des actions ;
- l'utilisation de la cartographie opérationnelle.

Pour les inondations, ces outils s'appuient sur le plan d'intervention gradué.

? COMMENT FAIRE ?

Construire les outils de pilotage de la gestion de crise. Cf. Fiche F : Développer des outils pour le Poste de Commandement Communal.